



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 avril 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 avril 2015 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 mars 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Travailleur de rue
 - 4.2.2 Schéma d'aménagement et de développement – Demande de délai
 - 4.2.3 Acti-Sports

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014
- 5.4 Suivis financiers et transferts budgétaires
- 5.5 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.6 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 5.7 Forêt Hereford – Transfert des sommes reçues



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Document modifiant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.33 (Barnston-Ouest)
- 7.0 AVIS DE MOTION**
- 7.1 Règlement instituant un Comité régional de développement économique au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement
- 7.2 Règlement remplaçant le règlement n° 4-001 établissant les modalités d'une demande d'aide financière admissible au fonds de cours d'eau et dispense de lecture
- 8.0 RÈGLEMENTS**
- 8.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (Barnston-Ouest)
- 9.0 AUTRES AFFAIRES**
- 9.1 Pacte rural – Reddition de compte PNR 2
- 9.2 Politique familiale et des aînés – Bilan 2014
- 9.3 Projet plan triennal de répartition et de destination des immeubles - CSRS
- 9.4 Nouveau logo de la MRC
- 9.5 Grand rendez-vous des régions - FQM
- 9.5.1 Participation
- 9.5.2 Consultations régionales préalables
- 10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 13 avril 2015
- 10.2 Compte rendu du Comité consultatif agricole du 31 mars 2015
- 10.3 Compte rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 26 mars 2015
- 10.4 Compte rendu du Comité de sécurité publique du 15 avril 2015
- 11.0 RECOMMANDATIONS**
- 11.1 Comité administratif du 13 avril 2015
- 11.1.1 Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 11.1.2 MRC Rimouski-Neigette – Financement de l'École nationale des pompiers du Québec
- 11.2 Comité consultatif agricole du 31 mars 2015
- 11.2.1 Constitution d'un comité directeur – Démarche PDZA
- 11.2.2 MRC d'Acton – Processus de consultation publique sur les projets d'élevage porcin
- 11.2.3 Projet d'implantation d'une carrière temporaire à Compton
- 11.3 Comité consultatif de la forêt privée du 26 mars 2015
- 11.3.1 Modification du règlement constitutif – Ajout d'un membre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.4 Comité de sécurité publique du 15 avril 2015
 - 11.4.1 Desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 AGA – Ressourcerie des frontières – 23 avril 2015

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Congrès annuel de la FQM – 24 au 26 septembre 2015
 - 13.4.2 Bulletin Contact - FQM
 - 13.4.3 Enseignes circulation interdites

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher et la directrice des finances Chantal Charest sont présents. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2015-04-87



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-04-88

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 mars 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 mars 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 TRAVAILLEUR DE RUE

Le 26 février dernier, le CA de Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook a résolu de mettre fin au projet de travailleur de rue, du moins à court terme en raison d'un manque à gagner important. Monsieur Jacques Boulerice a donc terminé le 20 mars dernier. Les démarches du CSSS auprès de l'Agence de la Santé pour des fonds supplémentaires se sont avérées vaines. Une demande formelle fut adressée à la CSHC. Des entreprises de la région ainsi que la Caisse Desjardins furent approchées afin de combler le manque à gagner. Dossier à suivre.

4.2.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – DEMANDE DE DÉLAI

La MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2014-11-318 a demandé, de nouveau au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour que le conseil de la MRC de Coaticook procède à l'adoption du projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement. La demande fut acceptée et la MRC a jusqu'au 31 décembre 2015 pour adopter un projet de schéma d'aménagement et de développement révisés.

4.2.3 ACTI-SPORT - FINANCEMENT

La gestion des plateaux sportifs s'avère plus complexe que prévu. L'objectif étant qu'Acti-Sports s'autofinance. Certaines associations sportives desservant une clientèle jeunesse souhaitent bénéficier d'une gratuité afin d'encourager les jeunes à bouger ou d'un tarif plus que préférentiel. Une entente temporaire leur fera bénéficier d'un tarif forfaitaire. Une réflexion quant à la tarification et l'équité s'impose. Une demande d'aide financière fut adressée au Fonds d'économie sociale afin de pallier à un manque éventuel de liquidités de l'organisme.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 263 104,37 \$ payés au 15 avril 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-04-89

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 56 599,37 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 56 599,37 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour le mois de mars, comme ici au long reproduit.

CM2015-04-90

5.3 AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU que conformément à la loi, la directrice des finances, Madame Chantal Charest dépose le rapport financier au 31 décembre 2014 de la MRC de Coaticook, tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton sencl ;

ATTENDU que Francine Bergeron de Raymond Chabot Grant Thornton sencl en fait la présentation ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport financier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2014 de la MRC de Coaticook, tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton sencl.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

La directrice des finances, Madame Chantal Charest présente l'état de la quote-part par départements ainsi que les surplus anticipés pour l'exercice financier 2015.

CM2015-04-91

5.5 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1182020, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible, toutefois celui-ci entraîne des frais plus élevés qui sont également admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité pour le programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-04-92

5.6 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le premier appel de projets de 2015, pour un montant total de 98 051,23 \$ d'aide financière, dont 67 502,23 \$ ou 68,8 % pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets retenus pour le premier appel de projets de 2015, pour un montant total de 98 051,23\$ d'aide financière, soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière
École Sacré-Coeur	Coaticook	10 appareils de type skate coach	500 \$
Ayer's Cliff Elementary School	Ayer's Cliff	Fourniture d'étiquetage pour le projet de classification à la librairie	670 \$
Municipalité de Dixville	Dixville	Fourniture pour la Fête de la pêche 2015	1 000 \$
Centre communautaire de Waterville	Waterville	Tapis de cirque et table à langer	1 356,95 \$
Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook	Coaticook	Nourriture pour les élèves qui participeront au projet Sécurijour 2015	1 500 \$
Maison des jeunes Coaticook	Coaticook	Postes informatiques pour l'aide aux devoirs	2 000 \$
Association de Crosse Mineure de Coaticook	Coaticook	Achat de 20 bâtons de crosse	2 000 \$
Camp Val Estrie	Waterville	Achat d'équipements pour le projet de cirque jeunesse	2 000 \$
Association Baseball Mineur de Coaticook	Coaticook	Un lance-balle, équipements de receveur et balles neuves pour la saison	2 000 \$
Comité de résidents du CHLSD Coaticook	Coaticook	Achat de matériels d'art, jeux et produits pour les résidents	2 200 \$
1 st Lennoxville Scouts	Lennoxville	Location d'autobus et frais d'activités pour le regroupement des Scout «Club» en mai	2 379 \$
École Secondaire la Frontalière	Coaticook	Renouvellement d'uniformes de soccer	2 500 \$
Lampe Foundation	Ste-Catherine-de-Hatley	(3 ^e année de 4) partenariat - aide financière pour la formation d'un médecin de famille	2 500 \$
Club de patinage artistique de Coaticook	Coaticook	Aide à la location de glace	3 000 \$
Collège Rivier	Coaticook	Achat de 20 «Système Pro et WordQ4» licence école	4 887,01 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Fondation du collège Servite	Ayer's Cliff	Achat de licence Antidote et WordQ, dictionnaires et rétroprojecteurs	5 000 \$
Stanstead County Agricultural Society	Stanstead	Volet 4H et bourse de prix pour les jeunes et aînés en horticulture et art	5 000 \$
Association hockey mineur Coaticook	Coaticook	Renouvellement d'équipement	5 000 \$
Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook	Coaticook	Deux réfrigérateurs pour la Popote roulante	5 000 \$
École Gendreau	Coaticook	Balançoires et modules de jeux pour la cour d'école	5 000 \$
Phelps Helps Stanstead	Stanstead	Fournitures et collations pour le projet d'aide au devoir	5 000 \$
Comité des loisirs de Saint-Malo	Saint-Malo	Achat d'une chenille sur ressort, maisonnette escargot et balançoire pour le parc	5 000 \$
L'Hôte-Maison	Coaticook	Achat d'ameublement, ordinateur et logiciels pour la Maison de répit	7 058,27 \$
Centre de santé de la vallée Massawippi	Ayer's Cliff	Achat d'équipements pour diagnostique cardio-pulmonaire	10 000 \$
École Sancta-Maria Dixville	Dixville	Réfection du parc-école	10 000 \$
Ville de Waterville	Waterville	Achat de modules pour le parc de planchiste	2 500 \$
Maison des jeunes de Waterville : Les Pacifistes	Waterville	Plateau de basketball	3 000 \$
Total			98 051,23\$

- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-04-93

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.7 FORÊT HEREFORD – TRANSFERT DES SOMMES REÇUES

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approuvé un transfert d'un montant de 48 890 US \$ pour supporter le coût associé à certaines opérations forestières en marge du transfert du Mont Hereford à Forêt Hereford Inc. ;

ATTENDU que l'intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de transférer intégralement en fonds canadiens le montant reçu et le taux de change à Forêt Hereford Inc., les sommes versées par la New Hampshire Charitable Foundation pour supporter le fonds de dotation en marge du transfert du Mont Hereford ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

CM2015-04-94

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.33 (BARNSTON-OUEST)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.33 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.33

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.33 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Barnston-Ouest devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de remplacer ses périmètres urbains secondaires et les affectations restreintes, et ce, conformément au Schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT INSTITUANT UN COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA MRC DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'instituer un Comité régional de développement économique sera présenté au conseil de la MRC afin de confirmer l'importance que la MRC accorde au développement économique sur son territoire et profiter de l'expertise développée par le conseil d'administration du CLD au soutien des entreprises et des particuliers dans la réalisation de leur projet.

7.2 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 4-001 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADMISSIBLE AU FONDS DE COURS D'EAU ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de financement du Fonds de cours d'eau créé par la MRC de Coaticook en 2007 eu égard aux nouveaux rôles dévolus à ce fonds, sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

CM2015-04-95

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (BARNSTON-OUEST)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1)* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 19 janvier 2015 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 26 novembre 2014 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un avis en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU que suite à cet avis, le règlement fut modifié ;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente touchant l'entreprise Atelier Ferland soit l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014 et de modifier les périmètres secondaires de la municipalité de Barnston-Ouest ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.33 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.33 et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 PACTE RURAL – REDDITION DE COMPTE PNR 2

Point reporté.

9.2 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS – BILAN 2014

Madame Nathalie Dupuis, l'élue responsable des dossiers Famille et Aînés dépose le bilan des plans d'action des Politiques familiale et des aînés, pour 2013 et 2014.

CM2015-04-96

9.3 PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - CSRS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2015-2018 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke (CSRS), et ce, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de ce projet de plan lors de sa séance du 24 mars 2015 et procédera à l'adoption finale le 16 juin 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de prendre acte du plan triennal 2015-2018 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke (CSRS), tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-04-97

9.4 NOUVEAU LOGO DE LA MRC

ATTENDU que des propositions pour le nouveau logo de la MRC sont présentées aux membres du conseil de la MRC, suite au mandat confié à Carbone Graphique aux termes de la résolution 2015-CA-02-42 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de retenir la proposition «B3» de Carbone Graphique comme nouveau logo de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.5 GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS - FQM



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.5.1 PARTICIPATION

Le 3 juin prochain, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra au Centre des congrès de Québec, le Grand Rendez-vous des régions, par ce grand rassemblement, la FQM désire mobiliser les acteurs du milieu municipal afin de réaffirmer la place primordiale qu'occupent les régions quant à la prospérité et la vitalité du Québec. Aux termes de la résolution 2015-CA-04-48, les membres du Comité administratif de la MRC ont choisi d'y assurer une représentativité de la MRC de Coaticook et d'y déléguer le préfet, le directeur général, Monsieur Bernard Marion et un élu à être désigné par le conseil de la MRC. Après discussions, Madame Nathalie Dupuis est l'élue désignée par le conseil de la MRC pour participer au Grand Rendez-vous des régions. Messieurs Gérard Duteau et Bernard Vanasse sont désignés comme substituts advenant l'impossibilité de l'un ou l'autre des élus d'y participer.

9.5.2 CONSULTATIONS RÉGIONALES PRÉALABLES

Des consultations régionales auront lieu préalablement au Grand Rendez-vous des régions organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Celles-ci se tiendront en 3 étapes (au niveau de la municipalité, au niveau de la MRC, puis au niveau de l'ensemble du Québec). Des sujets ont été préalablement identifiés par la FQM. La rencontre régionale se tiendra le 5 mai à Sainte-Catherine-de-Hatley conjointement avec la MRC de Memphrémagog et sera animée par Messieurs Réjean Masson et Jacques Demers. La FQM compte sur la participation de tous les élus municipaux pour cette importante consultation.

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 AVRIL 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 13 avril 2015

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 31 MARS 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif agricole du 31 mars 2015

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 26 MARS 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 26 mars 2015

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 15 avril 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 AVRIL 2015

CM215-04-98

11.1.1 REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/pers) ;

ATTENDU que depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la municipalité ;

ATTENDU qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD, toujours à l'échelle d'une municipalité locale ;

ATTENDU qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2013	80 %	20 %	Résidentielles, ICI
2014	60 %	40 %	Résidentielles, ICI
2015	40 %	60 %	Résidentielles, ICI, CRD
2016	20 %	80 %	Résidentielles, ICI, CRD
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI, CRD

ATTENDU qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités industrielles sont nettement désavantagées ;

ATTENDU que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sur sa réelle performance de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des municipalités voisines ;

ATTENDU que ce manque de fiabilité se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement démesurées et inexplicables, d'une année à l'autre, **et ce peu importe la taille de la municipalité ;**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la précision des données provient uniquement de la bonne foi des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination ;

ATTENDU que les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de déchets de diverses municipalités et de divers secteurs, avant d'être acheminés dans un lieu d'enfouissement ;

ATTENDU que les données d'enfouissement résidentiel sont envoyées aux municipalités pour fins de vérification, mais que les données d'enfouissement des ICI et CRD demeurent inconnus et ne sont pas fournies aux municipalités malgré qu'ils influencent grandement le montant du retour des redevances ;

ATTENDU que les municipalités locales n'ont pas vraiment de pouvoir ni de contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD ;

ATTENDU que la planification régionale s'effectue à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) au minimum, et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 15 avril 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :
 - que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur, soit le territoire d'une MRC au minimum ;
 - que cette performance « régionale » compte pour un maximum de 50 % du calcul de redistribution ;
 - que la performance uniquement résidentielle compte pour l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement le pouvoir, et ATTENDU que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données des ICI et CRD.

- ▶ de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance « régionale » afin que celles-ci soient vérifiées, au même titre que la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis sont actuellement envoyées aux municipalités aux fins de vérification ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de transmettre une copie de la présente à la FQM, l'UMQ et l'ensemble des MRC du Québec pour appui, de même qu'à Recyc-Québec et à la députation régionale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-04-99

11.1.2 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DES POMPIERS DU QUÉBEC

ATTENDU que la MRC Rimouski-Neigette sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin d'obtenir une bonification du financement de l'École nationale des pompiers de Québec (l'ÉNPQ) ;

ATTENDU que près de 18 000 pompiers ont suivi ou devront suivre la formation dispensée par l'ÉNPQ ;

ATTENDU que la majorité de ces pompiers ont un premier emploi autre que celui de pompier, ils ne sont pas en mesure de faire leur formation à un endroit précis ;

ATTENDU que l'ÉNPQ doit qualifier des instructeurs afin de dispenser la formation sur l'ensemble du territoire québécois ;

ATTENDU qu'une fois les pompiers formés, ce sont des examinateurs de l'ÉNPQ, au nombre de 40, qui doivent parcourir la province pour assurer la qualification finale de la formation ;

ATTENDU qu'avec la mise en place du programme d'aide financière pour la formation des pompiers au Québec, l'ÉNPQ a pratiquement doublé les frais d'inscription, sans parler des nouveaux frais mis de l'avant par l'ÉNPQ pour l'administration de certains dossiers ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 15 avril 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC Rimouski-Neigette dans ses démarches afin d'obtenir une bonification du financement de l'École nationale des pompiers de Québec (l'ÉNPQ) et ce, malgré la mise en place du programme d'aide financière pour la formation des pompiers au Québec ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 31 MARS 2015

11.2.1 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DIRECTEUR – DÉMARCHE PDZA

ATTENDU qu'un appel de projets est lancé par le MAPAQ pour appuyer financièrement des MRC souhaitant procéder à la réalisation d'une démarche visant l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CM2015-04-100



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;

ATTENDU qui doit reposer sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles, réalisé en concertation avec les acteurs du milieu ;

ATTENDU que le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-03-85, la MRC de Coaticook a présenté une demande dans le cadre du programme du MAPAQ afin de bénéficier d'une aide financière permettant l'élaboration d'un PDZA ;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'avoir un comité directeur pour piloter le projet d'un PDZA au plan stratégique ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 31 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de former un comité directeur pour piloter le projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de nommer les personnes suivantes comme membre de ce comité, soient :

- Monsieur Réjean Masson, Maire de Martinville (élu responsable des dossiers agricoles, président du Comité consultatif agricole (CCA) et producteur agricole) ;
- Monsieur Gérard Duteau, Maire de Saint-Herménégilde (élu délégué au niveau du CIARC et du CRIFA, membre du CCA, administrateur de l'UPA-Coaticook et producteur agricole) ;
- Monsieur Philip Stirniman (membre du CCA, président de l'UPA-Coaticook et producteur agricole) ;
- Monsieur Rock Simard (membre du CCA, conseiller municipal à Stanstead-Est et producteur agricole).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-04-101

**11.2.2 MRC D'ACTON – PROCESSUS DE CONSULTATION
PUBLIQUE SUR LES PROJETS D'ÉLEVAGE PORCIN**

ATTENDU que la MRC d'Acton sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin d'obtenir une révision des dispositions particulières aux élevages porcins prévues au chapitre IX de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) de manière à y retirer l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation ;

ATTENDU que le chapitre IX de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoit, à l'égard de certains projets d'élevage porcin, un processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis ou du certificat ;

ATTENDU que ce processus prévoit la tenue d'une assemblée publique de consultation dans le but d'entendre les citoyens de la municipalité concernée et de toute autre municipalité concernée ;

ATTENDU que la MRC d'Acton a tenu près d'une dizaine de consultations publiques et que, chaque fois, l'objectif visé d'assurer une meilleure cohabitation des usages agricoles et non agricoles n'a pas été atteint, selon elle ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook n'en a tenu qu'une seule ;

ATTENDU que le processus est davantage informatif que consultatif, du fait que les projets soumis à la consultation sont conformes aux normes environnementales du gouvernement et aux dispositions des règlements d'urbanisme des municipalités concernées ;

ATTENDU que dans plusieurs dossiers au Québec, les assemblées ont plutôt servi à faire le procès de l'industrie porcine au Québec ;

ATTENDU que dans les dossiers plus récents, hormis les observateurs des ministères ou des municipalités concernées, personne ne s'est déplacé pour assister aux assemblées ;

ATTENDU que les assemblées représentent des coûts importants pour la municipalité concernée ou pour le promoteur, principalement reliés aux obligations légales (avis public, mobilisation des professionnels, location de salle, location de système de son, etc.) ;

ATTENDU que les assemblées représentent aussi des coûts importants pour le gouvernement, qui doit obligatoirement y déléguer trois représentants (MAPAQ, MDDELCC, DSP) ;

ATTENDU que le processus de consultation publique prolonge de façon déraisonnable le délai d'émission des permis ou certificats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC d'Acton, à l'instar d'autres MRC du Québec, a réclamé du gouvernement l'abrogation du processus de consultation publique (Réf. : Résolution numéro 2006-260) ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 31 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Acton dans ses démarches afin d'obtenir une révision des dispositions particulières aux élevages porcins prévues au chapitre IX de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) de manière à y retirer l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale et à la FQM pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-04-102

11.2.3 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE TEMPORAIRE À COMPTON

ATTENDU qu'un producteur agricole de Compton souhaite améliorer son fonds de terre en abaissant une butte afin d'en faire une mise en valeur agricole aussitôt les travaux terminés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les travaux nécessiteront du gravier pour la mise à niveau de certains plateaux de la ferme et le propriétaire souhaite ainsi implanter une carrière temporaire dont le gravier extrait excédentaire serait vendu ;

ATTENDU que les dispositions actuelles du *Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook* (disposition 2.13.2 du document complémentaire) qui sont également traduites dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Compton, indiquent que les «activités d'extraction sont permises dans l'affectation Agricole seulement pour l'abaissement de buttes, talus et autres» et ne prévoient donc pas de possibles activités de vente, même si celles-ci sont temporaires et accessoires à l'objectif du propriétaire d'améliorer son fonds de terre ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 31 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à l'urbaniste d'étudier lors de la révision du schéma d'aménagement, s'il est opportun de permettre de telles activités, et de consulter le Comité consultatif agricole lors d'une prochaine rencontre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 26 MARS 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-04-103

11.3.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONSTITUTIF – AJOUT D’UN MEMBRE

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de la forêt privée telle qu’apparaissant au compte rendu de la rencontre du 26 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière de modifier le règlement 2-307 «Règlement constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement» afin d’y ajouter un siège pour Forêt Hereford.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.4 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2015

CM2015-04-104

11.4.1 DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE ET DÉROGATION AU PLAN D’ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES

ATTENDU l’importance que les citoyens de la MRC de Coaticook attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d’eau ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, District de l’Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d’eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 78 heures de présence policière, au cours de l'année 2015-2016, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2015-2016 des résultats équivalents à ceux de l'année 2014-2015, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

ATTENDU que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres ;

ATTENDU que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum ;

ATTENDU que le projet débutera à compter du mois de mai 2015 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2016 ;

ATTENDU que le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2016 via les directeurs de poste ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 15 avril 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le projet de desserte récréotouristique régionale et d'accepter en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste ;
- ▶ d'envoyer également copie de la présente au Commandant intérimaire du District de l'Estrie, Monsieur Robert Léveillé.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 AGA – RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES – 23 AVRIL 2015

La secrétaire dépose l'invitation de la Ressourcerie des frontières à participer à leur assemblée générale annuelle le 23 avril à 17h00 au Magasin général (177, rue Cutting). Il y aura entre autres ratification des lettres patentes et des règlements généraux.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : le comité de transition suite à l'abolition des CRÉ, le souper-bénéfice d'échec au crime, le souper-bénéfice de la fondation du CRIFA, la conférence de presse pour l'ouverture d'un magasin de la Ressourcerie des frontières à Magog, sa participation à plusieurs rencontres de comités, etc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que les inscriptions pour la programmation printemps-été d'Acti-Sports, les inscriptions et l'embauche du personnel pour les Services d'animation estivale (SAE) occupent l'agente de développement en loisirs à plein temps.

Nathalie Dupuis, déléguée au Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook, indique que dans le cadre d'une démarche de réflexion sur l'organisme, un diagnostic sur la mission et l'organisation de l'organisme sera rédigé par une consultante en collaboration avec le milieu.

Bernard Marion, responsable du Pacte rural indique que le comité analysera les projets reçus avant le 1^{er} avril, suite aux présentations des promoteurs le 4 mai prochain. Au niveau de l'incendie, le rapport annuel devrait être présenté lors de la prochaine rencontre du conseil.

Henri Pariseau, responsable des dossiers Forêts indique que de nouvelles normes seront introduites dans le schéma afin de favoriser la mise en valeur des boisés.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique qu'un nouveau secrétaire devrait être nommé sous peu suite au départ de Madame Dominique Arès.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles indique que beaucoup d'organismes et de municipalités ont appuyé la démarche de PDZA que la MRC souhaite entreprendre. Au niveau des services policiers, il indique que lors de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP), le directeur du poste a présenté le nouveau Plan d'actions locales et régionales (PARL) pour 2015-2016.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que le prix des matières est à la baisse et que l'opérateur du centre de tri a demandé une modification de son contrat actuel afin d'en tenir compte. Le conseil d'administration de Récup-Estrie n'a pas acquiescé à sa demande. Le rapport financier fut présenté lors du dernier CA de même que les offres reçues pour passer au tri optique. L'ensemble des offres présentées fut refusé en raison d'un prix trop élevé.

Martin Saindon, responsable des dossiers de Transport indique qu'Acti-bus a tenu son AGA et que l'organisme est toujours en attente du jugement sur les constats d'infractions.

Monsieur Vanasse, responsable des dossiers culturels, rappelle que le colloque sur le patrimoine religieux se tiendra le 18 avril à Way's Mills.

Monsieur Bertrand Lamoureux responsable du golf indique que le tournoi du maire de Coaticook se tiendra le 10 juin au Club de golf de Coaticook, celui de la Fête régionale de la famille le 16 juillet au Club de golf de Dufferin Heights et celui de la mairesse de Waterville le 13 août au Club de golf de Waterville.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : la refonte du site Internet de la MRC, la réception et le traitement de certains jugements de la Cour supérieure des dossiers de vente pour taxes, le travail avec Target pour l'amélioration du logiciel, les inspections en marge du Schéma incendie, la compilation et la rédaction du rapport annuel, rédaction de diverses modifications réglementaires d'urbanisme, rédaction du Schéma d'aménagement et de développement, soutien à divers projets locaux, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, 2 nouveaux permis d'abattage d'arbres, étude sur la perte de couvert forestier, préparation de la campagne d'échantillonnage, réception et analyse des projets reçus pour le Fonds de cours d'eau, inscription pour la session de printemps d'Acti-Sports, préparation (embauche et formation) de l'organisation des services d'animation estivale, préparation du colloque «Par chemin et parvis» sur les enjeux du patrimoine religieux, organisation de la journée de planification stratégique du 2 mai, préparation et planification de la prochaine saison touristique, finalisation de la brochure et des cartes touristiques, demandes de financement, organisation de la journée de recrutement de la main d'œuvre, organisation de la rencontre annuelle de produitsdelaferme.com, plusieurs demandes de financement aux divers fonds d'aide au développement régional, soutien divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM - 24 AU 26 SEPTEMBRE 2015

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre à chacune des MRC membres la possibilité de bénéficier de 3 unités de chambre à l'hôtel Québec Hilton lors du congrès annuel. Si un élu désire utiliser une chambre au Hilton, la FQM doit recevoir ses informations personnelles d'ici le 24 avril. À défaut les chambres seront libérées.

13.4.2 BULLETIN CONTACT - FQM

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 8 avril 2015.

13.4.3 ENSEIGNES CIRCULATION INTERDITES

Le maire de Stanstead-Est, Monsieur Gilbert Ferland souhaitait savoir si d'autres municipalités avaient des problématiques avec les chemins en gravier empruntés par les véhicules lourds et l'application du règlement leur interdisant la circulation sur certaines voies. La signalisation doit être sur l'ensemble du chemin. Une mise en commun pour l'achat de signalisation pourrait permettre certaines économies.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h45.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 avril 2015.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

